

L'histoire de la réduction du temps de travail et les 32 heures par Alain Serre.

L'histoire de la réduction du temps de travail est liée à la lutte des classes et aux rapports de forces successifs qui se sont instaurés. Cette revendication apparaît pour la première fois en 1830. En 1841 le travail des enfants de moins de 12 ans est de 8 h et de 12h pour les moins de 16 ans. A cette époque on travaille entre 15 et 17 h par jour et la mortalité des enfants et des femmes est très importante compte tenu des conditions de travail épouvantable. L'espérance de vie d'un ouvrier est de 39 ans !

Un premier décret, en 1848, fixe pour la première fois la journée de travail à 12 h, soit 84h par semaine puisque l'on travaille sept jours par semaine. Mais le patronat et les libéraux vont peser pour remettre en cause l'intervention de l'Etat. Ils imposent sous le second Empire, alors que le pays s'industrialise, l'allongement de la durée du travail et le renforcement de l'exploitation.

C'est au sein de la première internationale en 1864 que la revendication de la journée de 8 heures voit le jour. Elle sera popularisée en France par le parti ouvrier de Jules Guesde. Le congrès ouvrier socialiste se réunit à Paris en 1889 et il décide d'inviter les travailleurs de tous les pays à organiser, chaque année, une journée revendicative internationale. La date est fixée au 1er mai, qui devient de fait une grande journée de lutte internationale pour la réduction du temps de travail.

En 1892, c'est l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes et ce conqui social ayant été remis en cause par l'Union européenne, il y a plusieurs années. La loi Millerand organise une première transition vers la journée de 10 h dans l'industrie en 1900, soit 70 h par semaine. En 1906, c'est l'instauration du repos dominical et en 1919, au lendemain de la première guerre mondiale, la durée légale du travail est fixée à 8 h par jour soit 48 h par semaine.

1936, c'est la victoire du Front populaire puis la grève générale avec les occupations d'usines qui vont créer un rapport de force permettant d'obtenir la semaine de 40 h et deux semaines de congés payés. Pour la première fois, la classe ouvrière peut partir en vacances. Après la désagrégation du Front populaire, Daladier va promulguer en 1938 un décret autorisant la semaine de 48 h pour 3 ans. Pendant la guerre, le régime de Vichy supprime la journée de 8 h et les 2 jours de repos sur la semaine.

A la libération, le rapport de force est favorable avec une CGT forte de 5,5 millions d'adhérents et un Parti communiste pesant 29 % des voix, ce qui permet d'aller plus loin que ne le prévoyait le CNR, (la sécurité sociale, les conventions collectives, les CE, les nationalisations). Le patronat est discrédité car il a plongé dans la collaboration. Dans ce contexte, le gouvernement abroge à la Libération

les textes de Vichy sur la durée du travail. C'est le retour aux 40 h obtenues en 36. Les heures supplémentaires donnent lieu à des majorations de salaires (+ 25 % jusqu'à 48 h et + 50 % au-delà). L'âge de la retraite est fixé à 65 ans en 1946.

En 1956, c'est la troisième semaine de congés payés et en décembre 1962 les métallos de Renault obtiennent une 4ème semaine de congés payés le 16 mai 1969.

François Mitterrand est élu président de la République en mai 1981 et l'année suivante la durée légale de travail hebdomadaire est réduite à 39 h sans perte de salaire et la 5ème semaine de congés payés est obtenue. C'est aussi l'obtention de la retraite à 60 ans ! En 1984, les négociations engagées par le patronat sur la flexibilité du temps de travail échouent, mais la loi Seguin de 1987 facilite le recours à la modulation des horaires de travail. En 1993, la loi sur l'emploi introduit la notion d'annualisation du temps de travail. En 1996, la loi de Robien organise une réduction du temps de travail en échange d'un abattement des charges sociales.

En 1998, la première loi sur les 35 heures est votée et le vote final aura lieu en 1999 avec les RTT et les accords de branches. Cette loi sera étendue en janvier 2000 aux TPE de plus de 20 salariés et en janvier 2002 aux entreprises de moins de 20 salariés. La réforme Fillon de 2003 porte un premier coup aux 35 h et aggrave la flexibilité du travail. Puis en 2008, c'est le forfait cadre (218 à 235 jours par an) qui s'attaque aux cadres, ingénieurs, techniciens et commerciaux. Les attaques contre la durée légale du travail se poursuivent et les salariés travaillent en moyenne 39 h par semaine.

Toutes les conquêtes sociales, en particulier celles de 36,45 et 68 sont remises en cause par le patronat et les gouvernements successifs sous la pression de l'Union européenne. Il nous faut résister pour pouvoir reconquérir. L'histoire de la réduction du temps de travail est liée à la lutte des classes et aux rapports de forces existants. La CGT lance la revendication des 32 h qui entraîneraient la création de 4 millions d'emplois. Travailler moins, travailler mieux et travailler tous, tel est le mot d'ordre !

Seulement 65 % des entreprises sont passées réellement aux 35 h et nous devons dans les entreprises porter le débat avec les salariés sur l'ensemble des revendications liées aux 32 heures.

Comme l'a écrit Oscar Wilde, « il ne faut pas simplement ajouter des années à la vie mais de la vie aux années ».

C'est aux militants de la CGT de s'emparer de toutes ces questions pour mener les luttes qui créeront un nouveau rapport de force pour résister au libéralisme et bâtir de nouveaux conqui sociaux.